

COUPE

Bruxelles / Brabant Wallon 2008-2009

Règlement Général

1. MESSIEURS

- a) Les règlements en vigueur en interclubs sont d'application pour la Coupe.
- b) La Coupe se déroule par équipe de 2 joueurs + 1 réserve appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue classement des participants. En cas d'impossibilité de jouer d'un des 2 premiers joueurs inscrits, la réserve peut prendre la place du joueur absent. La réserve peut jouer le double, même si les 2 premiers joueurs sont présents. Par contre, la réserve inscrite dans une équipe ne peut jouer avec une autre équipe. Il est fortement conseillé d'inscrire une réserve, trop de cas nous ont démontré que son absence causait un forfait alors qu'il pouvait être évité.
- c) Les matches se jouent comme suit: 4 simples croisés et un double après les deux premiers simples et l'on s'arrête lorsque le score est acquis. Le vainqueur sera qualifié pour représenter la province lors de la finale régionale le 1^{er} mai 2009.
- d) Les matches se déroulent en **quatre** sets gagnants et les points handicap sont ajoutés **au début** des sets. Pour les points handicap, il y a lieu de se référer au tableau handicap Messieurs publié par l'Aile francophone en début de saison; pour le double, on additionne les points des 4 joueurs participant au double et on divise le résultat par 4.
- e) **Les rencontres se joueront le samedi 20 décembre 2008** pour un maximum de 128 équipes messieurs. Au delà de 64 équipes, les demi-finales et la finale se joueront ultérieurement à une date qui sera fixée en accord avec les joueurs concernés pour éviter l'épuisement des participants.
- f) L'équipe citée en premier lieu sera considérée comme visitée. Les balles et les feuilles de match seront fournies par l'organisateur. Les feuilles d'arbitrage seront remplies en 3 exemplaires; une pour l'équipe visitée, une pour l'équipe visiteuse et une pour le responsable de la Coupe.
- g) **Amendes** : les amendes éventuelles contractées à l'occasion de la Coupe BBW seront imputées directement aux joueurs inscrits et pas à leur club. Les amendes devront être payées par les joueurs au compte de la Province. Tout joueur non en ordre financièrement envers la Province perdra d'office sa qualification (compétitions par équipe) pour la saison suivante jusqu'à ce que le paiement soit enregistré.
- h) Tout différent et tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPBBW. Tous les participants, en raison de leur inscription, déclarent accepter ce règlement.

2. DAMES

Idem que pour les Messieurs sauf pour les points handicap (voir tableau points handicap Dames); de plus, les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.

3. LOCAL : Kobelco Auderghem

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions Messieurs et Dames seront reçues **UNIQUEMENT PAR ECRIT** [de préférence en utilisant le formulaire en annexe]: par courrier, fax ou e-mail pour le **mardi 16 décembre 2008** au plus tard et devront être adressées à : **Philippe HERALY** (responsable de la Coupe c/o Jean Girardo – secrétaire provincial)

Le droit d'inscription est fixé à 10€ par équipe à payer sur place le 20 décembre 2008. Le tirage au sort sera effectué en public le mercredi 17 décembre à Kobelco à 19H. Le détail des rencontres ainsi que l'horaire précis des rencontres sera placé sur le site le jeudi 18 décembre 2008.

Les inscriptions doivent mentionner: les Nom, Prénom, Classement, N° d'affiliation des joueurs et le Nom du Club. Le CPBBW fera paraître la liste des équipes inscrites sur le site.

Le listing amendes 2008-2009 est d'entière application pour la Coupe de Bruxelles Brabant Wallon.

COUPE

Bruxelles / Brabant Wallon 2008-2009

FEUILLE D'INSCRIPTION
A RENVoyer IMPERATIVEMENT AVANT LE 16 décembre 2008

CLUB :

INDICE : BBW

Equipe N°	Nom	Prénom	Class.	N° Affiliation
1				
(réserve)				
2				
(réserve)				
3				
(réserve)				
4				
(réserve)				
5				
(réserve)				
6				
(réserve)				
7				
(réserve)				
8				
(réserve)				

Feuille d'inscription à renvoyer à :

Philippe HERALY (responsable de la Coupe)
c/o Jean Girardo – secrétaire provincial - 7 rue de l'aigle à 1480 Tubize
 par courrier, email (girardo@skynet.be) ou fax : 02 / 355.29.01

Le droit d'inscription est fixé à 10€ par équipe à payer sur place le samedi 20 décembre 2008. Le CPBBW fera paraître la liste des équipes inscrites et l'horaire sur le site une fois les inscriptions clôturées.
